

- être accompagnée d'une copie de l'un des documents prescrits pour établir son identité soit :
 - une carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec;
 - un permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
 - un passeport canadien;
 - un certificat de statut d'Indien;
 - une carte d'identité des Forces canadiennes.
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement, soit:
 - **En personne** à la Mairie d'arrondissement, 777, boulevard Marcel-Laurin; ou
 - **Par courriel** en indiquant dans l'objet « Demande écrite tenant lieu de registre – (inscrire le numéro du règlement) » à l'adresse suivante: benoit.turenne@montreal.ca; ou
 - **Par la poste** en indiquant dans l'objet « Demande écrite tenant lieu de registre – (inscrire le numéro du règlement) » à l'adresse suivante : Bureau du secrétaire d'arrondissement, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement, cette disposition pourra être incluse dans un règlement ou une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal,
Le 13 septembre 2023

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement